

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 40041

Numéro SIREN : 344 561 485

Nom ou dénomination : BAUDELET HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2020 sous le numéro de dépôt A2020/002533

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DUNKERQUE

A2020/002533

Dénomination : BAUDELET HOLDING

Adresse : Impasse BAUDELET 59173 BLARINGHEM

N° de gestion : 1988B40041

N° d'identification : 344561485

N° de dépôt : A2020/002533

Date du dépôt : 22/10/2020

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 31/07/2020- Changement de Président AG



316642

BAUDELET HOLDING

SAS au capital de 1.874.640 Euros
Siège Social : Lieudit Les Prairies
59173 BLARINGHEM
344 561 485 RCS DUNKERQUE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 31 juillet, à 16h30, les associés de la société BAUDELET HOLDING se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social de la Société, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire, et à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés et le formulaire de vote par correspondance le cas échéant.

Monsieur Bernard POISSONNIER préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La société KPMG SA, commissaire aux comptes, dûment convoquée est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés réunissent 62 429 actions sur les 62 488 actions composant le capital social de la société.

En conséquence, l'Assemblée régulièrement constituée, peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- Les copies de lettres de convocation adressées aux associés
- La feuille de présence à l'Assemblée et les pouvoirs des associés représentés
- Le rapport du Président
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée
- Un exemplaire des statuts de la société

Puis, le Président déclare que le rapport du Président, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, la loi et les règlements ont, conformément auxdits statuts, été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Prise d'acte de la démission de Monsieur Bernard POISSONNIER et nomination d'un nouveau Président ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président donne lecture de son rapport et déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met au voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale après avoir pris acte de la démission de Monsieur Bernard POISSONNIER de son mandat de Président à compter de ce jour, remercie celui-ci d'avoir été pleinement investi tout au long de la durée de son mandat.

L'assemblée Générale décide de nommer, à compter du 1^{er} août 2020, en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Madame Catherine, Jeanne, Germaine, Cornélie POISSONNIER, née BAUDELET, le 14.04.1960 à HAZEBROUCK, demeurant au 106, Rue de la GARE – 59189 STEENBECQUE.

Conformément aux dispositions statutaires, le Président assumera sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales, les statuts et les décisions collectives des associés.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

L'assemblée générale décide que la rémunération du Président sera fixée par une assemblée générale ultérieure.

Madame Catherine POISSONNIER remercie l'assemblée générale des associés de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Présidente de la Société et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

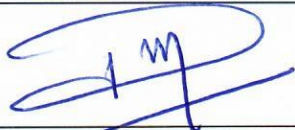
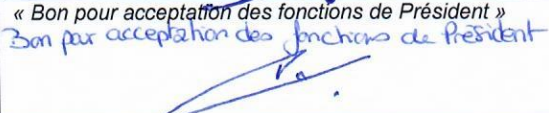
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 17h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président démissionnaire et la nouvelle Présidente.

Le Président démissionnaire Monsieur Bernard POISSONNIER	
La nouvelle Présidente Madame Catherine POISSONNIER	« Bon pour acceptation des fonctions de Président »  Bon pour acceptation des fonctions de Président